



RSI : signification de contrainte

Par **gal 23**, le **27/06/2014 à 16:17**

bonjour, rn
je reçois ce jour un acte de signification de contrainte TASS.
hors il y a 15 jours je recevais un appel de cotisations de 43342...euros concernant une activité pour laquelle j'ai effectué un dépôt de bilan en 06/2010.
je joint le RSI me réclamant mes relevés d'imposition de 2009 et 2010(non imposable). Je m'exécute immédiatement. A quoi bon demander des justificatifs si c'est pour envoyer ce type de signification en retour? quelqu'un pourrait me conseiller...? Car autant vous dire que je n'ai ni 43342 euros et encore moins les moyens de les rembourser.....(je gagne actuellement 600 euros/mois.....)rn
merci d'avance

Par **alterego**, le **27/06/2014 à 20:35**

Bonjour,rn
La première chose que vous ayez à faire est une **opposition à contrainte** soit par lettre recommandée AR, soit vous déplacer, la déposer en n'omettant pas de faire viser votre copie auprès du secrétariat du Tribunal dont l'adresse est mentionnée dans la contrainte. Respectez scrupuleusement le formalisme. Vous trouverez des modèles sur la toile.
On ne règle aucun problème avec RSI par téléphone. Quant à ce que vous présentez comme une lenteur de traitement du dossier, sachez qu'il est géré par Clermont Ferrand (adresse dans la contrainte) et non pas par l'agence dont vous dépendez. Clermont mandate les huissiers et décide des procédures.
La situation devrait se décanter dans les semaines à venir. Surtout faites opposition.
Cordialement

Par **gal 23**, le **27/06/2014 à 21:06**

merci mais je ne sais même pas ce qu'est une contrainte TASS de plus faire opposition ok
mais argumentairement parlant je me base sur quoi?rnMerci pour les infos!!!!

Par **alterego**, le **28/06/2014 à 02:48**

Bonjour,rnrnLa contrainte est la procédure simple et rapide utilisée par l'URSSAF et donc par RSI et autres etc... rnrnTASS : abréviation de Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale.rnrnCette procédure étant à prendre très au sérieux, je vous propose de prendre connaissance de ce lien pris au hasard, parmi tant d'autres.rnrnhttp://www.jureka.fr/argent/forum/saisies/courrier-de-contrainte-remis-par-un-huissier_8725
rnrnSi vous ne faites pas opposition dans le délai de 15 jours, **opposition bien entendu motivée** (si vous ne justifiez pas pourquoi vous n'êtes pas débiteur des sommes demandées), l'acte qui vous a été signifié vaudra jugement.rnrnAu besoin rapprochez-vous d'un avocat ou, pour la rédaction uniquement, d'un bureau de secrétariat.rnrnLes sommes que vous citez sont probablement des taxations d'office suivies de mises en demeure consécutives à des défauts de déclarations et/ou de paiements quand il se devait.rnrnCordialement

Par **gal 23**, le **28/06/2014 à 10:03**

merci beaucoup pour les infos! j'ai un délai de 15 jours à compter de la date à laquelle le courrier stipulant le retrait chez l'huissier a été déposé? cordialement

Par **gal 23**, le **28/06/2014 à 10:07**

ok c'est bon j'ai trouvé la réponse à mes questions dans le lien encore merci!!!!rnune dernière question quel type d'avocat dois je trouver? (avocat d'affaire....)rnmerci beaucoup bonne journée

Par **alterego**, le **28/06/2014 à 12:46**

Bonjour,rnrnNe tardez pas, retirez au plus vite l'acte chez l'huissier et rédigez votre opposition. Vous trouverez un modèle en cliquant, sous votre pseudo en haut à droite de la page, sur **messagerie privée** .rnrnLes revenus, dont vous nous faites part, laissent penser que vous avez droit à l'aide juridictionnelle.rnrnDès lundi, rendez-vous au Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez retirer un imprimé de demande concernant cette aide, complétez-le et joignez les justificatifs demandés. **N'oubliez pas de demander qu'il vous soit désigné un avocat et un huissier de justice** en cochant les cases correspondantes.rnrnCe type de procédure est à la portée de tout avocat sans qu'il lui soit nécessaire d'être spécialisé en Droit Social.rnrnTout ceci ne doit pas vous empêcher de faire opposition. Au besoin l'avocat désigné pourra ultérieurement parfaire votre demande.rnrnCordialement

Par **gal 23**, le **30/06/2014** à **09:19**

merci beaucoup je file faire le nécessaire!!!!